

Définition des différents volumes et chemin de retour à l'équilibre du PTGE du Bassin du Curé

Définition des différents Volumes du PTGE Curé :

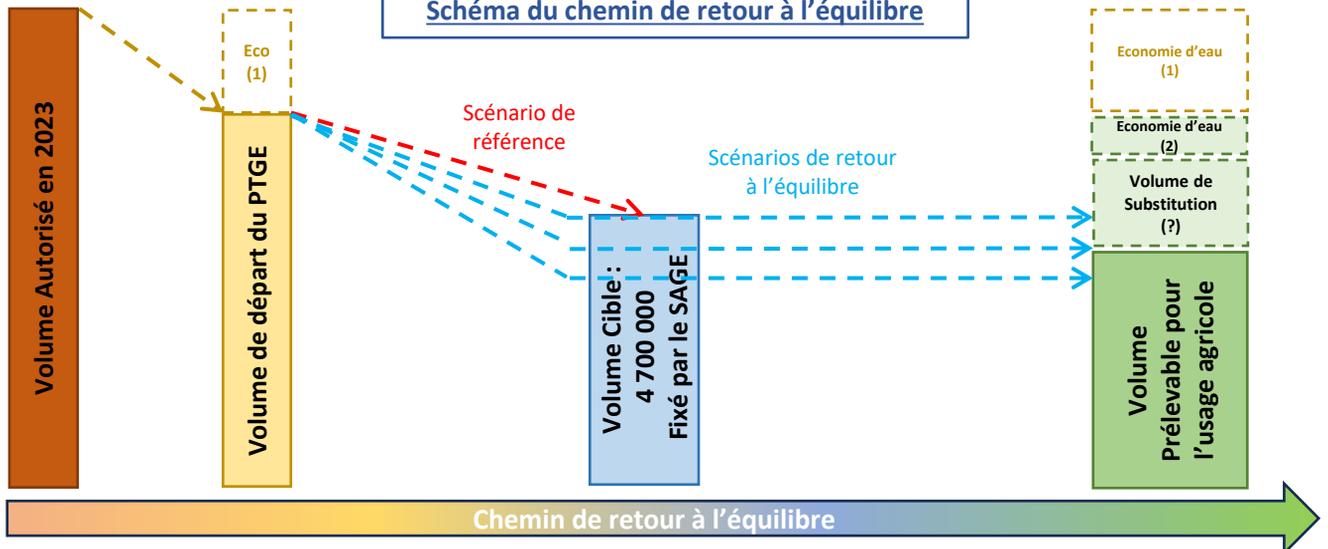
- le **volume de départ du PTGE** : correspond au besoin de prélèvement de l'usage agricole actuel en période de basses eaux (1 avril au 31 octobre) sur le territoire du PTGE. C'est le volume à partir duquel le PTGE va définir le chemin de retour à l'équilibre pour atteindre le volume prélevable pour l'usage agricole. Il doit être calculé en prenant en compte une analyse rétrospective s'appuyant sur les 5 à 10 dernières années. Ce volume doit être choisi par le PTGE dans la phase diagnostic.

- le **volume de substitution** : est le volume d'eau qui pourra être prélevé hors période de basses eaux en remplacement des prélèvements en période de basses eaux pour accompagner le retour à l'équilibre. Il sera déterminé par rapport au volume de départ du PTGE. Ce volume sera choisi par le PTGE et s'appuiera sur les résultats de l'étude économique et financière.

- le **volume cible** : est un objectif de prélèvement en période de basses eaux (1 avril-31 octobre) fixé par le SAGE SNMP pour l'année 2027 dans un objectif de préserver la ressource en eau et le milieu.

- le **volume prélevable pour l'usage agricole** : est le volume qui prendra la place du volume cible. Il sera déterminé par la Clé du SAGE SNMP qui se basera sur les résultats de l'analyse « HMUC », préconisée par le SDAGE Loire Bretagne. Cette analyse est un diagnostic environnemental qui prend en compte l'hydrogéologie, le milieu, les usages et le climat pour fournir les éléments nécessaires à la Clé afin de définir un volume prélevable pour chaque usage permettant un équilibre entre les différents usages et le bon état de la ressource en eau en prenant en compte le changement climatique.

Schéma du chemin de retour à l'équilibre



Première étape

Passage du volume autorisé en 2023 au volume des besoins agricoles

Cette économie d'eau ne pourra pas prétendre à la substitution

Deuxième étape

Choix de la stratégie pour passer du Volume de départ du PTGE Prélevable (Volume Cible en attendant de connaître le Volume Prélevable)
De l'eau : Pour qui ? Pour quoi ? Comment ?

Pour aider au choix de la stratégie à suivre le PTGE réalisera une **Etude économique et financière** qui permettra grâce à un **scénario de référence** (sans projet) de tester différents **scénarios de retour à l'équilibre** (objectif volume cible, inférieur au volume cible et très inférieur au volume cible)

Si la substitution est choisie comme solution dans les scénarios, elle devra prendre en compte que :

- Le SAGE impose que toute substitution soit accompagnée d'une **réduction de 20% des consommations** au regard du volume historique;
- Est-ce que la réalisation d'un projet de réutilisation des eaux usées à des fins d'irrigation agricole est considéré comme de la substitution ?

Troisième étape

Ajustement du scénario choisi par le PTGE pour correspondre au Volume Prélevable

Les résultats de l'analyse HMUC sont attendus pour juin 2025 et les volumes prélevables seront décidés par le CLE du SAGE SNMP par la suite.

Objectif répondre à l'enjeu :



Enjeu : l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau, dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) et pour faire face au changement climatique

Et son axe de travail

L'adaptation de l'agriculture et de l'irrigation

Le chemin de retour à l'équilibre rentrera en vigueur une fois le plan d'action du PTGE validé

Proposition de calcul du Volume de Départ

Rappel de la définition du volume de départ du PTGE Curé, :

Il correspond au besoin de prélèvement de l'usage agricole actuel en période de basses eaux (1 avril au 31 octobre) sur le territoire du PTGE. C'est le volume à partir duquel le PTGE va définir le chemin de retour à l'équilibre pour atteindre le volume prélevable pour l'usage agricole. Il doit être calculé en prenant en compte une analyse rétrospective s'appuyant sur les 5 à 10 dernières années. Ce volume doit être choisi par le PTGE dans la phase diagnostic.

Rappel des volumes autorisés pour l'usage agricole sur le bassin du Curé

Année	Volumes autorisés printemps-été	Volumes consommés printemps-été	Volume cible (printemps-été)	Volumes autorisés hiver
2000		13 000 000	4 700 000	65 500
2001		12 850 000		65 500
2002		12 250 000		65 500
2003		14 000 000		65 500
2004		12 340 000		65 500
2005		9 200 000		65 500
2006	13 592 049	9 634 538		65 500
2007	12 341 029	6 464 429		65 500
2008	10 924 621	6 992 496		65 500
2009	10 088 271	7 087 834		65 500
2010	10 081 304	7 754 169	65 500	
2011	10 081 513	6 070 695	65 500	
2012	9 738 172	6 590 423	310 500	
2013	9 255 516	6 379 930	310 500	
2014	8 803 081	4 954 506	310 500	
2015	8 126 792	5 721 157	65 500	
2016	8 380 485	6 063 772	65 500	
2017	8 375 570	4 888 064	81 000	
2018	8 371 143	6 823 181	87 300	
2019	8 370 263	5 042 294	96 400	
2020	8 345 593	6 041 050	79 500	
2021	8 375 941	5 064 576	96 400	
2022	8 161 946	4 540 428	79 500	
2023	7 979 142	5 168 557	97 100	

Données AELB et OUGC Curé depuis 2013

Au cours des 10 dernières années (2014-2023) les différentes campagnes d'irrigation (1 avril au 31 octobre) ont permis de satisfaire plus ou moins les besoins actuels de l'agriculture qui dépendent fortement des conditions climatiques. Il a été constaté :

- En 2014, 2015, 2018 et 2020 des campagnes où les besoins en agriculture sont globalement satisfaits avec des mesures de restrictions de prélèvement tardives en fin de campagne, à partir de septembre,

- En 2016, 2017, 2019, 2021 et 2022 des campagnes où les besoins en agriculture sont ne sont pas satisfaits avec des mesures de restrictions de prélèvement en milieu de campagne voir en début de campagne en 2022 dû à une faible recharge des nappes et peu de précipitation,

- En 2023 la météo a été plutôt favorable mais les consommations ont été plus faibles au vu de la situation critique de l'année antérieure.

Evolution des Volumes Autorisés et Consommée en 2000 et 2023 sur le Bassin du Curé

